

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 juin 1965

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. PENNELL—ERREUR AU COURS DU DÉBAT

M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour m'expliquer sur un fait personnel. Au cours du débat sur la motion portant ajournement hier soir, comme en fait foi le compte rendu à la page 2087, j'ai déclaré que l'honorable député de Greenwood avait proposé un amendement à la loi sur les prêts aux étudiants au nom de ses collègues sous prétexte que la loi dépassait la compétence de la Chambre. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est intervenu pour contester l'exactitude de ma déclaration. J'ai eu l'occasion de vérifier le compte rendu et je voudrais signaler en toute franchise à la Chambre, que je me suis trompé. L'amendement présenté par l'honorable député de Greenwood portait sur la situation constitutionnelle du lieutenant-gouverneur en conseil. L'honorable député et ses collègues ont laissé clairement entendre qu'ils étaient en faveur du principe dont s'inspire le bill.

J'espère que cette explication réparera le tort qui a pu être fait à l'honorable député et à ses collègues. *(Applaudissements)*

LES TRANSPORTS

DÉPÔT D'UNE ANNONCE SUR L'ÉTUDE DES TRANSPORTS TOUCHANT LES PROVINCES ATLANTIQUES

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, pour la gouverne de tous les honorables députés, un exemplaire de l'annonce publiée aujourd'hui sur les intentions du gouvernement relatives aux études qui seront effectuées, par suite des recommandations de la Commission MacPherson, sur le transport entre les provinces atlantiques et le reste du Canada, de même qu'à l'intérieur des provinces atlantiques. Cette annonce suit une consultation des premiers ministres des quatre provinces atlantiques.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ—DÉCLARATION DU MINISTRE RELATIVE AUX PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Forêts, au sujet de son discours de dimanche à Saint-Romuald, où il a dit que les programmes relatifs à la lutte contre la pauvreté seraient administrés par les provinces. Compte tenu de ses longues explications, le ministre voudrait-il dire à la Chambre quel rôle joueront le gouvernement fédéral et M. Kent dans ce programme?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): Monsieur l'Orateur, comme c'est en français que j'ai prononcé mon discours à Saint-Romuald, je vais donner lecture, lentement, de certains extraits en français.

(Français)

Or nous avons décidé, le parti libéral, d'avoir premièrement un programme d'assistance sociale...

(Traduction)

C'est-à-dire le régime d'assistance publique du Canada.

(Français)

...que nous devons évidemment mettre au point avec les provinces et qui devra évidemment être administré par les provinces à cause de nos problèmes constitutionnels, un programme d'assistance sociale qui va au moins pourvoir aux besoins médicaux et autres besoins des gens qui sont dans les groupes dits, selon les statistiques, de pauvreté.

Monsieur l'Orateur, c'est à cause de ce fait qu'on a conclu que tous les programmes dans la lutte contre la pauvreté seraient administrés par les provinces. Je crois que c'est là une interprétation inexacte du texte que j'ai donné, et j'en ferai volontiers parvenir une copie au chef de l'opposition.

(Traduction)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai ici le compte rendu, qui dit:

(Français)

Le projet fédéral de «lutte contre la pauvreté»... il ne sera administré que par elles...

(Traduction)

Il est bien précisé que l'administration relèvera des provinces. Le ministre parlait-il au